

**RÉGIE DE L'EAU**  
EUROMÉTROPOLE DE METZ

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**DÉLIBÉRATION N° 26/2024**

**SÉANCE DU MARDI 18 JUIN 2024**

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le vendredi 7 juin 2024)

Présents : 11

Absents : 8

(Pouvoirs : 4)

**Présents :** Mesdames Yolande VON HOF, Véronique KREMER, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Antoine DORR, Michel DUMONT, Philippe HARDY, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Lucien VETSCH.

**Absents excusés :**

Odile JACOB-VARLET	(pouvoir donné à Yolande VON HOF)
Thierry HORY	(pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Bernard STAUDT	(pouvoir donné à Michel DUMONT)
Salvatore TABONE	(pouvoir donné à Lucien VETSCH)

Claire ANCEL, Bertrand DUVAL, François HENRION, Frédéric NAVROT,

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ A BONS DE COMMANDE MP2021-13 - LOT 2 -  
DEPLOIEMENT D'UN RESEAU DE TELERELEVE - AVENANT N° 1**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

Monsieur le Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz rappelle aux membres du Conseil d'Administration leur délibération du 02 février 2022 portant attribution du marché à bons de commande MP2021-13 de fourniture et de pose de dispositifs de comptage relevés à distance.

Le lot n°2 de ce marché concernant la pose de dispositifs de comptage relevés à distance a été attribué à la société REQUEA. Le montant du devis quantitatif et estimatif repris à l'Acte d'engagement est de 190 940,05 € HT.

A l'instar de la précédente délibération n° 25/2024, compte tenu de l'évolution du périmètre de la Régie et de l'intégration de la commune de Lorry-Mardigny, il convient de réévaluer le montant estimatif de ce marché conformément à l'avenant n°1 présenté en annexe.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, de valider l'avenant n° 1 présenté en annexe et d'autoriser la Directrice de la Régie à le signer.

## MOTION

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

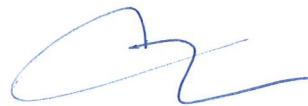
Vu l'avis de la CAO,

**VALIDE** l'avenant n° 1 au marché MP2021-13-2 de déploiement d'un réseau de télérelève tel que présenté en annexe,

**AUTORISE** la Directrice de la Régie à signer cet avenant.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 18 juin 2024,

Le Président,



Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.